

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 416

AMENDEMENT

présenté par
M. Di Filippo, Mme Blin, Mme Corneloup, M. Hetzel et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	2 000 000 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
TOTAUX	0	2 000 000 000
SOLDE	-2 000 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer 2 milliards au programme 304 action 11 – Prime d'activité et autres dispositifs.

Les dépenses liées aux minima sociaux s'élèvent à 30 milliards d'euros. Le RSA en constitue la part la plus importante : à lui seul, il représente 41 % de ces dépenses, pour un coût de 12,3 milliards d'euros, avec 1,85 millions de foyers bénéficiaires. Dans un contexte extrêmement tendu pour nos finances publiques, et alors que de nombreux secteurs connaissent des pénuries de main-d'œuvre, il est essentiel d'inciter autant que possible ceux qui le peuvent à reprendre une activité professionnelle.

Or, la persistance dans le RSA augmente fortement avec l'ancienneté, selon une étude de la Drees. Les bénéficiaires qui avaient moins de 1 an d'ancienneté fin 2010 sont restés en moyenne 3,9 ans au RSA, contre 5,6 ans pour ceux avec 2 ans d'ancienneté, 6 ans pour ceux avec 3 ans d'ancienneté et 6,9 ans pour ceux avec au moins 4 ans d'ancienneté.

Il est donc essentiel d'inciter ces personnes à reprendre une activité, en cessant le versement du RSA au bout de 24 mois par exemple, sauf pour les bénéficiaires reconnus inaptes à exercer une activité professionnelle, en raison d'un handicap, d'une affection de longue durée ou d'une incapacité médicalement constatée. Cette disposition permettra d'économiser plusieurs milliards d'euros.